

Vu l'arrêté de l'Exécutif flamand du 28 janvier 1982 portant organisation de la délégation des compétences de décision aux membres de l'Exécutif flamand;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1er.** Dans l'article 5 de l'arrêté royal du 30 juillet 1981, portant établissement des statuts de la Société publique des Déchets pour la Région flamande, sont insérés entre le premier et le deuxième alinéa les alinéas suivants :

« Elle peut également percevoir ses recettes et payer ses dépenses au moyen d'un compte à vue auprès le Crédit communal de

Belgique. Ses fonds disponible peuvent être placés sur un compte de placement auprès le Crédit communal de Belgique. »

**Art. 2.** Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

**Art. 3.** Le Ministre communautaire de l'Environnement, de la Politique de l'Eau et de l'Enseignement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 janvier 1984.

Le Président,  
G. GEENS

Le Ministre communautaire des Finances et du Budget,  
H. SCHILTZ

Le Ministre communautaire de l'Environnement,  
de la Politique de l'Eau et de l'Enseignement,  
J. LENSSENS

#### DUITSTALIGE GEMEENSCHAP

N. 84 — 1353 (84—1160)

5 APRIL 1984. — Decreet houdende de begroting van de Duitstalige Gemeenschap voor het begrotingsjaar 1984. — Errata

*Belgisch Staatsblad*, nr. 119, van 21 juni 1984, men leze :

Bladzijde 9114 :

Hoofdstuk VII. — Direkte investeringen, artikel 74.42 (83), in plaats van : 72.42 (83).

Bladzijde 9116 :

Sectie 62. — Volksgezondheid, kolom ordonnanceringskredieten, 5,0 (2 maal) in plaats van : 15,0.

Bladzijde 9117 :

Sectie 68. — Monumentenzorg, kolom ordonnanceringskredieten, 15,0 (3 maal) in plaats van : 30,0.

#### ANDERE BESLUITEN

##### MINISTERIE VAN BUITENLANDSE ZAKEN, BUITENLANDSE HANDEL EN ONTWIKKELINGSSAMENWERKING

###### Honoraire Consuls Ontslag

Bij koninklijk besluit van 28 mei 1984 :

Werd eervol ontslag uit zijn ambt, op zijn verzoek, verleend aan de heer Michele Rosolia, Consul van België te Catane. Hij werd ertoe gemachtigd de eretitel van Consul te voeren.

##### MINISTERIE VAN JUSTITIE

###### Bestuur der Erediensten, Giften, Legaten en Stichtingen

Internationale vereniging « Centre international pour l'Etude et la Conservation de la Faune et de la Flore à la Converserie de l'Abbaye de Saint-Hubert », te Sint-Hubert, gemeente Tenneville. — Rechtspersoonlijkheid. — Statuten. — Goedkeuring

Bij koninklijk besluit van 2 juli 1984.

1° wordt rechtspersoonlijkheid verleend aan de internationale vereniging « Centre international pour l'Etude et la Conservation de la Faune et de la Flore à la Converserie de l'Abbaye de Saint-Hubert », waarvan de zetel gevestigd is in de « Converserie » van de Abdij van Sint-Hubertus, gemeente Tenneville;

2° worden de statuten van deze vereniging goedgekeurd.

#### AUTRES ARRÊTÉS

##### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMERCE ÉTRANGER ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

###### Consuls honoraires Démission

Par arrêté royal du 28 mai 1984 :

Démission honorable de ses fonctions a été accordée, à sa demande, à M. Michele Rosolia, Consul de Belgique à Catane. Il a été autorisé à porter le titre honorifique de Consul.

##### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

###### Administration des Cultes, Dons, Legs et Fondations

Association internationale « Centre international pour l'Etude et la Conservation de la Faune et de la Flore à la Converserie de l'Abbaye de Saint-Hubert », à Saint-Hubert, commune de Tenneville. — Personnalité civile. — Statuts. — Approbation

Un arrêté royal du 2 juillet 1984.

1° accorde la personnalité civile à l'association internationale « Centre international pour l'Etude et la Conservation de la Faune et de la Flore à la Converserie de l'Abbaye de Saint-Hubert », dont le siège est à la Converserie de l'Abbaye de Saint-Hubert, commune de Tenneville;

2° approuve les statuts de cette association.